

Appel à projets : Manifestations de masse à rayonnement départemental valorisant le sport pour tous

Objectif :

Valoriser et favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre

Financements :

Entre 500 € et 1 500 €

Priorité départementale :

Soutenir les activités physiques et sportives sur l'ensemble du territoire lot-et-garonnais.

OBJET

Soutien aux manifestations sportives de masse à rayonnement départemental favorisant la pratique sportive pour le plus grand nombre

BÉNÉFICIAIRES

Associations ou regroupements d'associations sportives affiliées à des fédérations agréées par le Ministère des sports

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les manifestations éligibles au dispositif :

- **sont à rayonnement départemental et fédératives, impliquant plus de 300 participants**
- **sont compétitives ou de loisir mais ouvertes à tous les publics, mettent en œuvre une pratique intergénérationnelle, mixte et partagée : les compétitions fédérales impliquant uniquement des licenciés sont exclues du dispositif**
- intègrent une variété d'activités sportives facilement accessibles
- valorisent la santé, le bien-être
- valorisent le patrimoine local et favorisant l'attrait touristique du département
- mettent en jeu des coûts de participation modiques
- s'inscrivent dans une démarche de développement durable

Les deux premiers critères devront impérativement être satisfaits pour bénéficier du soutien départemental.

MODALITÉS DE SOLLICITATION DE L'AIDE

La demande de soutien financier est opérée via le dossier support téléchargeable sur le site Internet du Département, à la rubrique « sports ».

La date limite de dépôt du dossier complet est fixée au 30 avril avec l'ensemble des pièces justificatives.

Un seul soutien par association est accordé annuellement dans le cadre de l'appel à projets.

Il ne pourra pas se cumuler sur une année avec les autres appels à projets sportifs, le dispositif de soutien aux compétitions nationales et internationales.

MONTANT DE LA SUBVENTION

Entre 500 € et 1 500 €, mais n'excédant pas 20 % du budget consacré à la réalisation du projet.

MODALITÉ DE VERSEMENT

L'aide est versée après décision de la Commission permanente du Département.

CONTACT

**Direction générale adjointe des
Politiques culturelles
Direction de la participation
citoyenne et de la Vie associative
et sportive**

Tel : 05 53 69 44 65

Mail : sports47@lotetgaronne.fr

Pièces à fournir

Pour la demande

Dossier support complet

Pour que le dossier soit réputé complet

Toutes les pièces indiquées sur le dossier type

Date limite de dépôt des dossiers :

30 avril 2024